

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DU 28 MARS 2018

Le secrétariat du CEB constate que le quorum est atteint en début de séance : 30 membres (dont 2 pouvoirs). Monsieur Jean Alain CADET remplacera Mme MOUTOUCOMORAPOULLE pour le conseil régional (l'arrêté de composition devra être mis à jour).

Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 9h20. Il indique qu'il a participé ainsi que M. Jacquet HOARAU et M. Gilbert SAM-YIN-YANG au Comité National de l'Eau (CNE) du 8 mars dernier à Paris.

Monsieur Gilbert SAM-YIN-YANG précise que le CNE est la bonne instance pour créer des liens au niveau interDOM et ajoute qu'un groupe interDOM s'est créé pour une meilleure cohérence et se faire entendre au CNE.

Monsieur le président indique qu'il a été élu au comité ultramarin de la biodiversité avec Mme France TOULLE (manque à déterminer qui est titulaire et suppléant).

Monsieur Nicolas ROUYER rappelle que la DEAL et la présidence du CEB se sont réunis pour travailler sur l'organisation du comité. Il a été convenu notamment que :

- l'animation des séances avec la gestion du temps est confiée à la DEAL. ;
- une note clarifiant les mandats des membres du CEB sera présentée au prochain CEB ;
- les dossiers de séance seront envoyés aux membres 15 jours avant la tenue du comité accompagnés de résumés techniques et de questions;
- Le président propose une souplesse pour les élus en les autorisant à être accompagnés d'un collaborateur (qui ne pourra pas siéger formellement et qui ne comptera pas pour le quorum). Les suppléances non prévues par la réglementation, même sans droit de vote, ne seront pas acceptées ;
- Conformément au règlement intérieur, des commissions peuvent être mises en place au besoin. La DEAL dressera une liste des groupes et commissions existantes (Plan eau dom, Copil Poli...) pour information du CEB. ;
- Un communiqué de presse sera rédigé après chaque séance pour une meilleure prise en compte par la population des enjeux liés à l'eau et à la biodiversité.

Monsieur le président insiste sur le point communication qu'il trouve important. Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur le modèle de celle engagée par l'office de l'eau qui proposera au prochain Conseil d'Administration son plan de communication.

Point n°1 – Enjeux de la réussite pour la mise en conformité de l'assainissement à La Réunion (Denys LEPETIT)

Résumé du diaporama présenté (disponible au format .pdf)

Monsieur Denys LEPETIT rappelle que l'objectif est d'améliorer la qualité des rejets pour une meilleure protection du milieu. 16 stations d'épuration sont recensées sur l'île dont 14 ont été réalisées entre 2007-2013. Des diagnostics ont été établis qui ont permis d'effectuer des feuilles de route pour chaque collectivité. Seule la station de Saint-Pierre reste aujourd'hui à mettre en conformité.

Questions et échanges

Monsieur Claude CLERGUE s'interroge sur le bon fonctionnement du site du Grand Prado.

Monsieur Denys LEPETIT répond que la station est bien dimensionnée mais qu'elle présente un défaut de performance. Il précise notamment qu'il y a eu un accident au poste de la Jamaïque (charge organique non traitée rejetée à la mer). Il ajoute qu'une instruction aura lieu pour vérifier le bon fonctionnement de la station.

Monsieur Claude CLERGUE demande ce qu'il se passe en cas de coupure de courant.

Monsieur Denys LEPETIT indique que la station dispose d'un groupe électrogène avec du stockage de carburant pour une autonomie de 3 jours.

Monsieur Serge HOAREAU interpelle les services de l'État qui à son sens, lui demande d'effectuer des travaux dans le cadre de la conformité. Il précise qu'il existe une enveloppe de près de 35 millions d'euros sur l'assainissement (20 millions FEDER + 15 millions Office de l'eau). Or, rien que pour sa commune de Petite-Ile, un budget de 16 millions d'euros serait nécessaire pour la construction d'une station d'épuration et la mise en conformité du réseau. L'enveloppe actuelle est donc insuffisante.

Monsieur Denys LEPETIT répond qu'à sa connaissance, aucun dossier n'a été déposé auprès des services gérant le budget FEDER.

Monsieur Ivan MARTIN rajoute, en effet, que Monsieur HOAREAU peut déposer un dossier auprès du guichet unique de la Région.

Monsieur Serge HOAREAU s'inquiète de voir redéployer ce budget alloué à l'assainissement vers d'autres thématiques dans un futur proche.

Monsieur Ivan MARTIN rappelle que le prochain programme budgétaire fera l'objet d'une évaluation environnementale qui sera appréciée.

Monsieur Jean Alain CADET vérifiera auprès de la Région si un dossier a été déposé et se fera le relai auprès du service instructeur (guichet unique).

Monsieur Serge HOAREAU souhaite qu'une enveloppe destinée aux opérations d'assainissement soit conservée même si elle n'est pas consommée.

Monsieur Gilbert SAM-YIN-YANG rappelle que les enjeux pour l'assainissement et la mise en conformité sont prévus dans les maquettes financières de l'office de l'eau mais également dans le cadre de la solidarité inter-bassin (AFB). L'office de l'eau dispose d'une enveloppe de 16 millions d'euros pour les réseaux de collecte. Il ajoute que le taux de financement varie entre 25 et 50 %.

Madame Cécile LEPAN affiche les schémas des plans de financement possibles (CPER + FEDER, office de l'eau, solidarité inter-bassin).

Point n°2 – Révision du SAGE sud – pour vote

Résumé du diaporama présenté (disponible au format .pdf)

Madame Cécile LEPAN présente l'avis sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sud relatif à la compatibilité du SAGE avec le SDAGE. Elle soumet au vote un avis favorable avec 3 réserves.

Questions et échanges

Monsieur Jacquet HOARAU remercie les membres de la CLE Sud pour le travail effectué et précise que les réserves seront prises en compte avant passage du projet en enquête publique.

Monsieur Roland TROADEC attire l'attention sur la prise en compte du récif corallien de Saint-Pierre dans le SAGE qui semble insuffisante.

Madame Cécile LEPAN confirme que la prise en compte des enjeux littoraux pourrait être étayée. Notamment, le règlement pourrait être complété pour y intégrer les espaces remarquables du littoral et les espaces naturels marins de protection forte.

Les membres du CEB proposent de voter un avis favorable sous réserve de prendre en compte les 3 dispositions prévues dans l'avis et ajouter une mention sur les enjeux littoraux.

abstention : 0

contre : 0

L'avis est voté à l'unanimité des membres présents. (5 membres ne prennent pas part au vote : monsieur le président, madame la vice-présidente, Monsieur Serge HOAREAU, Madame Laurence MONDON et Monsieur Jacquet HOARAU)

Point n°3 – Caractérisation de la dimension Biodiversité dans le PPI de l'Office de l'eau Réunion

Résumé du diaporama présenté (disponible au format .pdf)

L'office de l'eau propose un focus sur ses actions du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) liées à la biodiversité (état des lieux biodiversité terrestre et marine). L'analyse se porte sur deux volets :

- les aides financières. 3 millions d'euros ont été utilisés pour financer la préservation des milieux aquatiques et marines. 6 actions sont toujours en cours de financement avec différents objectifs tel que la continuité écologique, agir pour les habitats, diffusion de la connaissance
- les actions de l'office. 1 million d'euros pour 12 actions projets de protection et de préservation des milieux aquatiques portées par l'office.

Questions et échanges

Monsieur le Président du CEB regrette l'absence de vision globale des actions réalisées dans le cadre de la biodiversité par l'ensemble des acteurs et demande qu'une synthèse de ces actions soit présentée au prochain CEB.

Monsieur Jean Alain CADET précise que la Région travaille sur la mise en place de l'agence régionale pour la biodiversité (ARB) qui devrait être créée fin 2018 et opérationnelle début 2019. Dans ce cadre, Monsieur Jean-Jacques POURTEAU, délégué de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) pour l'Outre-Mer sera en juin à La Réunion. Aujourd'hui, seule la Région Ile-de-France a mis en place son ARB.

Monsieur Roland TROADEC signale que les chiffres présentés par l'office ne tiennent pas compte du bassin versant de l'ouest alors qu'un véritable enjeu existe.

Monsieur Gilbert SAM-YIN-YANG indique qu'un appel à projets biodiversité est en cours avec un budget dédié par l'AFB de 4 millions d'euros pour l'ensemble des DROM et COM. Ce dernier se déroulera en deux vagues cette année.

Monsieur Paul FERRAND, directeur adjoint du Parc national de La Réunion, animateur local du projet pour l'AFB, ajoute que l'objectif est de mobiliser la société civile sur de petites actions. Les coordonnées de l'animatrice Madame Célia GOBEAUT seront transmises par mail à tous les membres du comité.

Point n°4 – Présentation sur les espèces migratrices d'eau douce et les enjeux de protection/conservation (Pierre Valade, expert au CSRPN) – Proposition de la mise en place d'une commission sur les espèces amphihalines.

Résumé du diaporama présenté (disponible au format .pdf)

Monsieur Pierre VALADE présente les espèces migratrices d'eau douce et les enjeux de protection/conservation.

Madame Audrey BONNEFOY explique les enjeux de la mise en place d'une commission « amphihalins » regroupant les membres du CEB de différents collèges et pouvant associer des experts. Elle lance un appel à candidatures en séance qui se clôturera au bout de 15 jours (13 avril).

Questions et échanges

Messieurs Claude CLERGUE, Robert BERNARD, Jean-Paul MAUGARD, Jean- François ALLIN, Pascal HOARAU et madame Bernadette ARDON souhaitent y participer.

La prochaine séance sera l'occasion de valider la mise en place de la commission avec ses membres et leur feuille de route.

Point n°5 – Projet de fiche descriptive Ramsar réalisée dans le cadre de la demande d'inscription de l'Etang de Saint-Paul au titre de la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau – Pour avis

Résumé du diaporama présenté (disponible au format .pdf)

Monsieur Nicolas JUILLET présente le projet de labellisation Ramsarde l'Etang de Saint-Paul. Questions et échanges

Monsieur Claude CLERGUE s'interroge sur le délai de mise à jour des FDR tous les 6 ans.

Monsieur Nicolas JUILLET indique que des points d'étape auront lieu tous les 3 ans. Ces critères sont imposés par le label et que pour lui, le délai de 6 ans est un délai maximum.

Monsieur Nicolas VITRY demande s'il existe une relation entre le label RAMSAR et le plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur Pascal HOARAU répond qu'il n'y a pas d'opposabilité du label RAMSAR sur le PLU et que le DPF est déjà contraint par ailleurs.

Monsieur Julien TRIOLO s'inquiète des conséquences de ce label sur le périmètre ONF (maison forestière + cueillettes).

Monsieur Pascal HOARAU précise que le site est déjà contraint par le statut de la réserve.

Monsieur Jean Paul MAUGARD interroge l'assemblée sur l'avancement de la concertation sur la limite de salure des eaux. Il rappelle que l'arrêté en vigueur date de juillet 1955.

Mme Annick SIMON représentante de la DMSOI indique prendre note de la question, dont la DMSOI a la responsabilité, et s'engage à apporter une réponse au CEB.

Ce point est soumis à avis du CEB qui vote son soutien à la labellisation Ramsar de la réserve de l'Etang Saint-Paul à l'unanimité.

Point n°6 – Points d'information et d'actualité

➤ Biodiversité

Monsieur le président introduit les points d'information et d'actualité en donnant la parole à Madame Claudette GRONDIN, élue du Conseil départemental.

Madame Claudette GRONDIN se félicite des travaux et actions menés par les acteurs réunionnais et notamment le Département en matière de biodiversité. Elle souhaite proposer à l'ordre du jour du prochain CEB une présentation par le Département des travaux menés par la collectivité dans le domaine de la biodiversité.

Monsieur le président acte le fait que la présentation demandée par le département sera proposée à l'ordre du jour soumis au prochain au bureau (30 mai 2018).

Les membres souhaitent également un point d'information sur l'avancement de la stratégie régionale de Biodiversité. Le secrétariat du CEB note que ce point devra être abordé au prochain bureau.

Monsieur Nicolas ROUYER ajoute que la DEAL travaille, également, sur le programme opérationnel de lutte contre les invasives (POLI) qui est un sous-ensemble de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

Monsieur Paul FERRAND indique que le Parc est mobilisé sur le chantier de lutte contre les espèces envahissantes est en cours. . Le conseil départemental a demandé au parc et à l'ONF de travailler sur les priorisations des actions efficaces à mettre en place pour la lutte des espèces envahissantes invasives. L'UICN rappelle qu'il faut faire converger les forces pour mettre en place des critères permettant cette priorisation.

➤ Etat des lieux 2019 du SDAGE

Dans le cadre de l'élaboration du prochain SDAGE 2022-2027, l'office de l'eau et la DEAL travaillent actuellement sur la récolte de données pour réaliser l'état des lieux. L'état des lieux sera le point de départ de la rédaction du prochain cycle du SDAGE. La procédure offre un cadre favorable à la mobilisation et à la consultation de l'ensemble des acteurs du bassin nécessaire pour l'atteinte des objectifs, c'est pourquoi il y aura consultation des acteurs locaux telles que les CLE et la CINOR (pas de CLE).

➤ Logo

Le secrétariat du comité présente le logo du comité :



➤ Calendrier

Prochaine séance du CEB : **27 juin 2018**

Monsieur le président lève la séance à 11h45.

Séance du 28 mars : Liste de présence

Les personnalités suivantes étaient présentes ou représentés : **30 présents dont 2 pouvoirs**

Collège des collectivités locales (9 présents)

M. Patrick MALET
Mme Claudette GRONDIN

M. Serge Eric HOAREAU
M. Jacquet HOARAU

M. Jean Christophe ESPERANCE
Mme Laurence MONDON
M. Jean Alain CADET (en remplacement de
Mme MOUTOUCOMORAPOULE)

Mme Juliette MASSON

Excusés :

Mme Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE
M. Patrice SOUPRAYENMESTRY
M. Bachil VALY
Mme Josette OGIRE
Mme Danielle LIONNET

Mme Hélène NAUD-CARPANIN
M. Olivier NARIA
M. Guy SAINT-ALME
Mme Denyse HOARAU,
M. Alin GUEZELLO

Collège des usagers et des personnalités qualifiées (13 présents)

M. Eric CHATEAUMINOIS
M. Mathieu ROUGET
Mme Marie LACOSTE
Mme Bernadette ARDON
M. Christian LEGER
M. Jean-Paul MAUGARD
Mme Karine POTHIN
M. Pascal HOARAU

M. Claude CLERGUE
M. Nicolas VITRY
M. Robert BERNARD
M. Jean François ALLIN
M. Roland TROADEC

Excusés

Mme Florence TRENTIN
M. Jack GAUTHIER
Mme Violaine DULAU
Mme Sonia RIBES
Mme Chantal MERCREDI
Mme Florence MALET
Mme Juliana BEAUDRON
Mme Carole LEVENEUR
M. Jean Lambert JOIN

**Collège de l'Etat,
de ses établissements publics concernés
et des milieux socioprofessionnels (8 présents et 2 pouvoirs)**

Mme Annick SIMON

M. Patrick PAYET

M. Ivan MARTIN

M. Paul FERRAND

Mme Catherine LATREILLE

M. HIOL

M. Denys

M. Julien TRIOLO

Excusés

Mme Magali DUVAL a donné son pouvoir
à la DEAL

M. Frédéric ROZET a donné son pouvoir
à l'AFB

Assistaient également à la séance

M. Gilbert SAM-YIN-YANG, Office de l'Eau

M. Faiçal BADAT, Office de l'Eau

M. Johann LEBON, Office de l'Eau

M. Olivier ODON, Conseil régional

M. Stéphane BABONNEAU, CIVIS

M. Frédéric FLORICOURT, CIVIS

M. Guillaume CHARLAT, Conseil
départemental

M. Nicolas PAYET, Conseil départemental

M. Nicolas JUILLET, RNNESP

Mme Johanne CROUCHIT, Mairie de Saint-
Louis

Mme Nathalie CAZAL, mairie de Petite-Ile

M. Pierre VALADE, OCEA

M. Nicolas ROUYER

Mme Audrey BONNEFOY, DEAL

Mme Manuella CADET, DEAL

Mme Cécile LEPAN, DEAL

M. Manuel RODICQ, DEAL

M. Grégoire DE SAINT-ROMAIN, DEAL

M. Denys LEPETIT, DEAL